

**Arrêté n° 2019-7 en date du 13 mars 2019**  
Occupation temporaire du Domaine Public communal

**Le Maire de la Commune de la Ferté-Vidame,**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la voirie routière ;  
Vu le code de Commerce

Considérant la demande de **Le panier du Perche**, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public temporairement, Place de la Mairie, le samedi 16 mars 2019 de 6h00 à 19h00 au vue du projet qui consiste à faire connaître le e-commerce « Le panier du perche » avec Madame LEBOUTEUX gérante du e-commerce « Le Panier du Perche » ainsi que des étudiants de BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux du lycée Franz-Stock de Mignières;

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'accorder, à titre exceptionnel, une autorisation d'occupation du Domaine public,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : **Le panier du Perche** est autorisé à d'occuper le domaine public temporairement, Place de la Mairie, le samedi 16 mars 2019 de 6h00 à 19h00 au vue du projet qui consiste à faire connaître le e-commerce « Le panier du perche » avec Madame LEBOUTEUX gérante du e-commerce « Le Panier du Perche » ainsi que des étudiants de BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux du lycée Franz-Stock de Mignières.

Article 2 : le permissionnaire veillera à conserver le Domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 3 : la présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées. Elle est personnelle et incessible.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie, sont chargés en ce qui le concerne du l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.  
Ampliation sera adressée à Madame LEBOUTEUX.

Fait à La Ferté-Vidame, le 13 mars 2019.

Le Maire  
Bernard PLANQUE

